

Le Ministre



N°: 1452/MINHAS/CAB/ONAD/grb

Abidjan, le 31 OCT 2023

A

**Madame le Ministre
de l'Economie, du Plan
et du Développement**

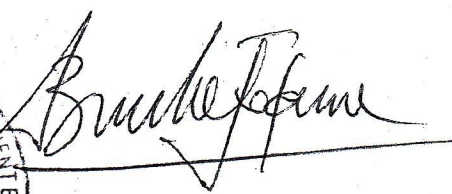
ABIDJAN

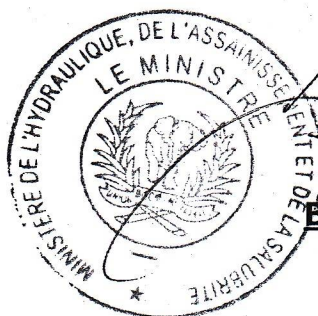
Objet : Transmission de document relatif au Programme
d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement
et du Drainage (PADSAD) de la ville d'Abidjan /Côte d'Ivoire

Veuillez trouver ci-joint, le document suivant :

N°	DESIGNATION	NOMBRE	OBSERVATIONS
1	Projet de requête de prorogation de la date limite de décaissement du Programme d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage (PADSAD) de la Ville d'Abidjan/Côte d'Ivoire	01	Pour attribution

Je vous prie d'agréer, **Madame le Ministre**, l'expression de ma parfaite considération.


Bouaké FOFANA



Le Ministre



N°: _____/MEPD/CAB/grb

Abidjan, le

A
Monsieur le Directeur Régional
Banque Islamique de Développement
(BID)

DAKAR (Sénégal)

Objet : Programme d'Amélioration Durable de la
Situation de l'Assainissement et du Drainage
(PADSAD) de la Ville d'Abidjan/Côte d'Ivoire

Requête de prorogation de date limite de décaissement

Monsieur le Directeur Régional,

Par les accords de prêt n° **2IVC-0047** et **2IVC-0048** signés le **22 décembre 2016**, votre Institution a financé à hauteur de cinquante-deux milliards sept cent soixante-dix-huit millions trois cent mille deux cent vingt (52 778 300 220) francs CFA, hors taxes et hors douane, le Programme d'Amélioration Durable de la Situation de l'Assainissement et du Drainage (PADSAD) de la Ville d'Abidjan/Côte d'Ivoire.

Dans la mise en œuvre du projet, plusieurs événements ont contribué au ralentissement des travaux, notamment :

- Le retard de l'attestation d'exonération fiscale du projet qui a entraîné des difficultés d'acquisition des matériaux tant localement qu'à l'étranger ;
- Le démarrage tardif des travaux suite au confinement général et la fermeture des frontières imposés par la Pandémie Covid-19 pendant la période de mars-juillet 2020 ;
- la situation socio politique qu'a connu le pays pendant la période postélectorale d'octobre-novembre 2020 ;
- les perturbations des travaux créées par les riverains appelés à libérer les emprises des canaux primaires à construire ;
- la pénurie de ciment due au délestage en électricité dans la ville d'Abidjan d'avril à août 2021 ;